

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT PAUL MONT PENIT du 30 mars 2016**

*Date de convocation : 26 mars 2016*

Présents : Mrs CROCHET Philippe, DUPÉ Jean-Yves, Mmes METAYE Marie-Céline, BACHRA Françoise, Mrs BESSON Gaëtan, GACHENOT Marc, PONTTHOREAU Joël, RIVALIN Henri.  
Pouvoir de Mr SOCHARD Alain donné à Mr CROCHET Philippe

Absents excusés : Mrs BONNIN Frédéric, SOCHARD Alain  
Absents : Mme GUÉRIN Elisabeth, Mr BOURGET Harold

Mr BESSON Gaëtan a été élu secrétaire.

Mr le Maire demande au Conseil Municipal de pouvoir rajouter un point à l'ordre du jour, ce qui a été accepté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

1) Convention de mise à disposition de locaux avec la Communauté de Communes du Pays de Palluau

Dans le cadre du programme d'animations mis en place par la Communauté de Communes du Pays de Palluau pour le Relais Assistantes Maternelles, il a été convenu de mettre à disposition de l'animatrice des locaux communaux pour l'organisation de matinées d'éveil au profit des enfants et de leur assistant maternel et/ou les parents. A ce titre, une convention de mise à disposition de l'espace « la Métairie » et la médiathèque « la Passerelle » va être signée entre la commune et la Communauté de Communes du Pays de Palluau.

2) Approbation du compte de gestion et vote du compte administratif 2015

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion du receveur municipal 2015 du budget communal qui font ressortir les résultats suivants : un excédent de fonctionnement 399.806,82 € issu d'un résultat excédentaire 2015 de 181.415,44 € et d'un report 2014 excédentaire de 218.391,38 € ainsi qu'un déficit d'investissement de 46.669,52 € issu d'un résultat déficitaire 2015 de 121.827,90 €, du report 2014 déficitaire de 7.653,98 € et des restes à réaliser 2015 excédentaires à hauteur de 82.812,36 €.

Il en est de même pour le budget assainissement : un excédent de fonctionnement de 45.786,38 € et un excédent d'investissement de 53.344,72 €

3) Vote du budget prévisionnel 2016

***Budget communal***

Fonctionnement : 899.750,30 €  
Investissement : 900.502,97 €

Principaux postes de dépenses d'investissement :

Frais de reproduction des dossiers PLU et honoraires commissaire enquêteur : 5.000 €  
Participation annuelle à la construction de l'école publique : 5.300 €  
Participation au SyDEV remise à niveau éclairage stade : 2.100 €  
Achat de terrains rue des Garennes de la Nation : 70.000 €  
Travaux neufs de voirie – programme 2016 : 67.000 €  
Travaux de réparation à l'église : 12.000 €

Réaménagement de l'atelier municipal : 150.000 €  
Extension du restaurant scolaire : 260.000 €  
Maîtrise d'œuvre atelier et restaurant scolaire : 25.000 €  
Achat de mobilier salle du conseil municipal : 10.000 €  
Réaménagement de la place villageoise : 65.000 €  
Matériels pour le service technique : 30.200 €

Un recours à l'emprunt d'un montant de 59.645 € est envisagé pour l'achat des terrains rue des Garennes de la Nation sachant que le coût de cet emprunt sera répercuté sur le prix de vente du m<sup>2</sup> du futur lotissement communal.

### ***Budget assainissement***

Fonctionnement : 78.029 €  
Investissement : 107.946 €

#### **4) Convention avec le SyDEV pour le remplacement des lampes de l'éclairage du stade municipal**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer une convention avec le SyDEV pour le remplacement des lampes des 4 projecteurs situés autour du stade municipal pour un montant de participation de 2.065 €.

La décision de remplacer l'ensemble des lampes va permettre de réduire les coûts de déplacement, en particulier celui d'une nacelle, pour des interventions au cas par cas.

#### **5) Convention avec Vendée Eau et la société STGS, nouveau prestataire en matière d'eau potable**

Une convention va intervenir entre la commune, Vendée Eau et la société STGS pour la facturation et le recouvrement de la redevance d'assainissement relative à la gestion du service d'assainissement collectif, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Cette nouvelle convention remplacera celle qui existait auparavant avec la société SAUR, ancien prestataire en matière de distribution d'eau potable.

#### **5) Mise en place de l'entretien professionnel individuel**

Au vu de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et son décret d'application du 16 décembre 2014 et après avis du Comité Technique du Centre de Gestion de la Roche sur Yon, il sera dorénavant, par substitution du système de notation, mis en place l'entretien professionnel individuel pour l'ensemble des agents de la collectivité permettant d'évaluer la valeur professionnelle de chacun.

Fait à St Paul Mont Penit, le 31 mars 2016  
Le Maire,  
Philippe CROCHET

